

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information

Question 1. À l'aide de deux arguments, montrez que le vote est un acte individuel.

Le vote peut être considéré comme un acte individuel car chaque électeur décide librement de participer ou non à une élection et choisit lui-même le candidat ou le parti pour lequel il souhaite voter.

Tout d'abord, le vote est un acte individuel car il repose sur le choix personnel de l'électeur. Chaque citoyen décide de son vote en fonction de ses opinions politiques, de ses valeurs ou encore de ses préférences concernant les politiques publiques.

Par exemple, un électeur peut voter pour un candidat parce qu'il soutient ses propositions économiques ou sociales.

Ensuite, le vote est un acte individuel car il est protégé par le secret du vote. Dans les démocraties, l'électeur vote dans l'isoloir et personne ne peut connaître son choix électoral. Cela garantit que chaque citoyen peut voter librement, sans pression extérieure.

Ainsi, le vote est un acte individuel car chaque électeur décide personnellement de participer à l'élection et choisit librement pour qui voter.

Question 2. À l'aide du document, comparez le taux d'inscription des « sans diplôme » à celui des titulaires d'un « diplôme supérieur au baccalauréat ».

Le document montre que le taux d'inscription sur les listes électorales est plus faible chez les personnes sans diplôme que chez les personnes les plus diplômées.

Par exemple, chez les 25-29 ans, 61 % des personnes sans diplôme sont inscrites sur les listes électorales contre environ 92 % des personnes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat.

Calcul de l'écart :

$$92 - 61 = 31 \text{ points}$$

Coefficient multiplicateur :

$$92 / 61 \approx 1,51$$

Le taux d'inscription est donc environ 1,5 fois plus élevé chez les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat que chez les personnes sans diplôme.

Cette différence se retrouve pour la plupart des classes d'âge : les personnes les plus diplômées sont généralement davantage inscrites sur les listes électorales que les personnes sans diplôme.

Question 3. À l'aide du document, identifiez parmi les deux variables étudiées (diplôme et âge), laquelle influence le plus le taux d'inscription sur les listes électorales.

Le document montre que le niveau de diplôme influence davantage le taux d'inscription que l'âge.

Par exemple, chez les 25-29 ans, le taux d'inscription est de 61 % pour les personnes sans diplôme contre environ 92 % pour celles ayant un diplôme supérieur au baccalauréat.

Calcul de l'écart :

$$92 - 61 = 31 \text{ points}$$

En revanche, l'écart selon l'âge est plus limité pour un même niveau de diplôme. Par exemple, chez les personnes sans diplôme, le taux d'inscription passe d'environ 61 % chez les 25-29 ans à environ 90 % autour de 75-79 ans.

Calcul de l'écart :

$$90 - 61 = 29 \text{ points}$$

Ainsi, même si l'âge joue un rôle, les différences liées au niveau de diplôme sont particulièrement importantes.

Le document montre donc que le niveau de diplôme est la variable qui influence le plus le taux d'inscription sur les listes électorales.